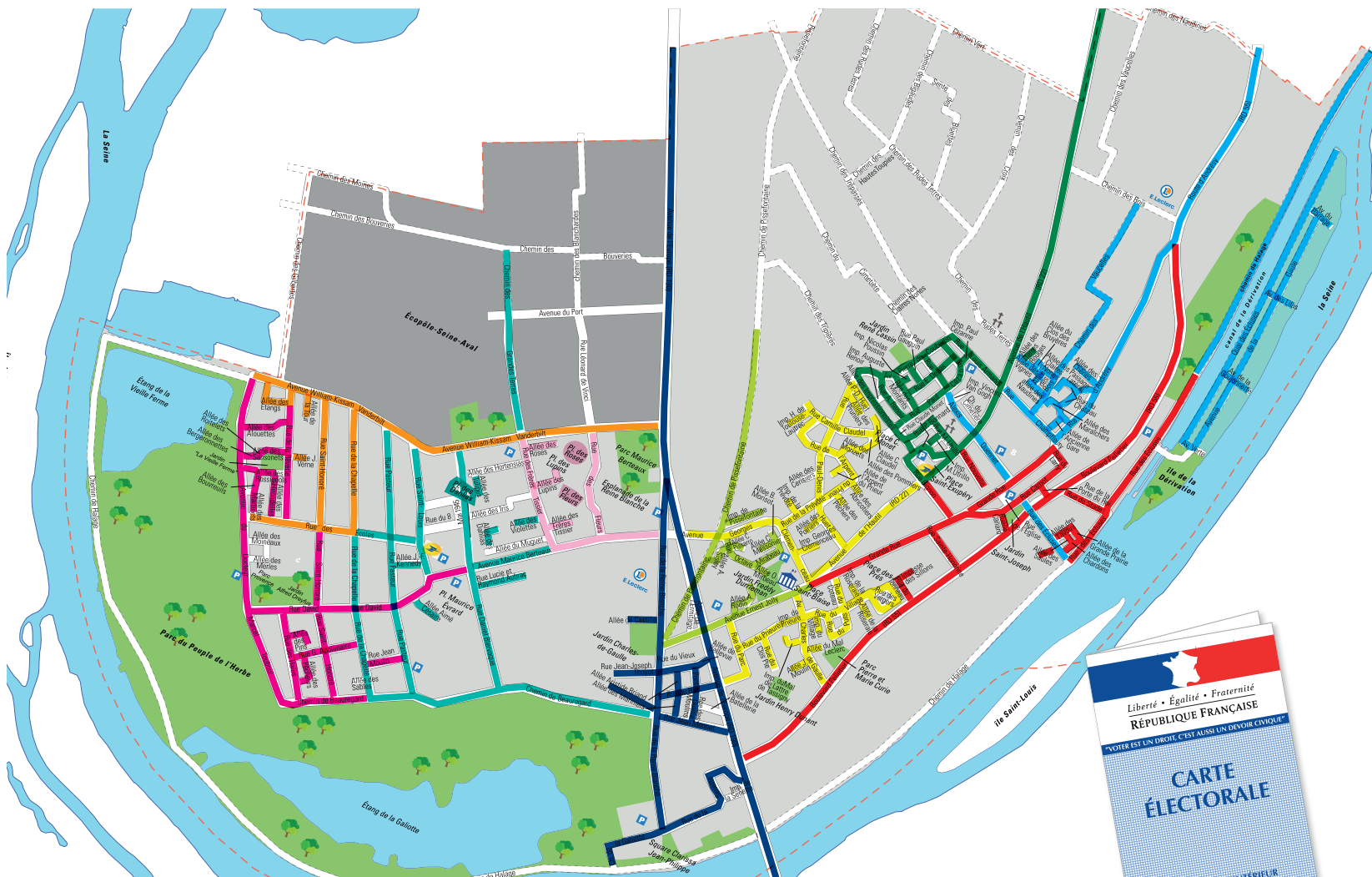


13 BUREAUX DE VOTE



- **Bureaux n°1 et 2 : Hôtel de Ville**
1, place Saint-Blaise
- **Bureau n° 3 : Groupe scolaire Champfleury**
149, rue Champfleury
- **Bureau n° 4 : Espace Louis-Armand**
142, rue Louis-Armand
- **Bureau n° 5 : Pôle Michel-Colucci**
124, avenue Maurice-Berteaux
- **Bureaux n° 6 et 7 : Groupe scolaire Bretagne**
633, avenue Maurice-Berteaux

- **Bureau n° 8 : Espace municipal Robert**
218, rue de la Chapelle
- **Bureau n° 9 : École élémentaire du Centre**
270, Grande Rue
- **Bureau n° 10 : Groupe scolaire des Bords-de-Seine**
38, allée Aristide-Briand
- **Bureau n° 11 : École maternelle du Parc**
236, avenue Ernest-Jolly
- **Bureaux n° 12 et 13 : Groupe scolaire Provence**
Rue Saint-Honoré

13 BUREAUX DE VOTE À VOTRE DISPOSITION

Les 13 bureaux de vote de la ville ont été maintenus à l'identique des élections précédentes. 800 à 1000 électeurs sont affectés par bureau en fonction de leur adresse de rattachement.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS ?

Les bureaux de vote sont régis par le Code électoral et sont composés de différents intervenants :

- ➔ **un président**
- ➔ **au moins 2 assesseurs** désignés par les différents candidats parmi les électeurs du département
- ➔ **un secrétaire** choisi parmi les électeurs de la commune.

Dès l'ouverture du scrutin, l'électeur peut se présenter au bureau de vote qui est indiqué sur sa carte électorale. Le scrutin se déroule de 8 heures à 20 heures. Il doit présenter une pièce d'identité. L'absence de carte électorale n'empêche pas de voter, mais elle nécessite des vérifications portant sur le lieu de vote de l'intéressé.

